


DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2025_01

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 030-253002786-20250319-D2025_01-BF



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	5

Séance du : L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 5 mars 2025.

Sous la présidence de Monsieur TRICOU Sébastien,
Etaient présents : M. LEBOIS Didier, Jean-Luc CHAILAN, TRICOU Sébastien, CARTEYRADE Christian, Théos GRANCHI.

Absent excusés : Mrs BRUNDU André, M. DURAND COUTELLE, M. Jean-Claude MAZAUDIER.

Un scrutin a eu lieu, M. Didier LEBOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de convocation

et affichage : 05/03/2025

Délibération n°D2025_01 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Eaux Usées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique du SMTTEU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations essentielles sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	77 216.82	33 907.50	111 124.32
	Recettes réalisées	B	72 856.43	35 769.16	108 625.59
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	111 972.92	234 086.99	346 059.91
	Dépenses réalisées	E	31 585.89	94 353.23	125 939.12
	Restes à réaliser	F	25 000.00	0.00	25 000.00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B-E	41 270.54	-58 584.07	-17 313.53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	34 756.10	200 179.49	234 935.59
Solde (investissement ou résultat de clôture (fonctionnement))	Excédent/Déficit	G+H	76 026.64	141 595.42	217 622.06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C-F	-25 000.00	0.00	-25 000.00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G+H+I	51 026.64	141 595.42	192 622.06

Monsieur André Brundu ne participe pas au vote et se retire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du SMTTEU ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : Pour : 5

Pour extrait conforme

Fait et délibéré, à Aubord, le 19/03/2025.

Le Président,

André BRUNDU,



SMTTEU
AUBORD-CAMILLE MÉTROUFFLE

